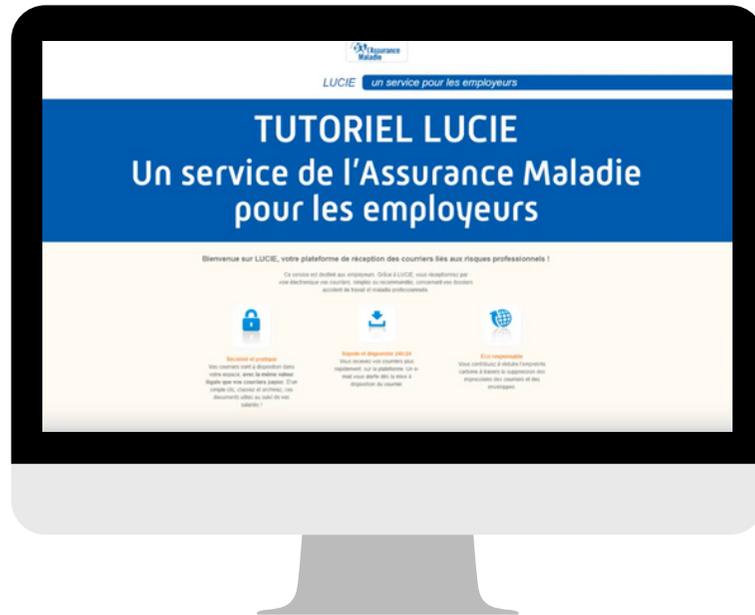


MON PORTAIL EMPLOYEUR

LUCIE



La plateforme LUCIE vous permet de recevoir en ligne les courriers relatifs à l'instruction des dossiers "accidents du travail/maladies professionnelles".

- Sécurisé et pratique : les courriers sont à disposition dans un espace personnel. Ils ont la même valeur légale que les courriers papier.
- Rapide et disponible 24h/24 : un e-mail est envoyé dès la mise à disposition d'un courrier.
- Eco responsable : une consommation de papier fortement réduite.

Pour recevoir des codes d'accès et se connecter à la plateforme LUCIE, il suffit de compléter [ce formulaire](#).

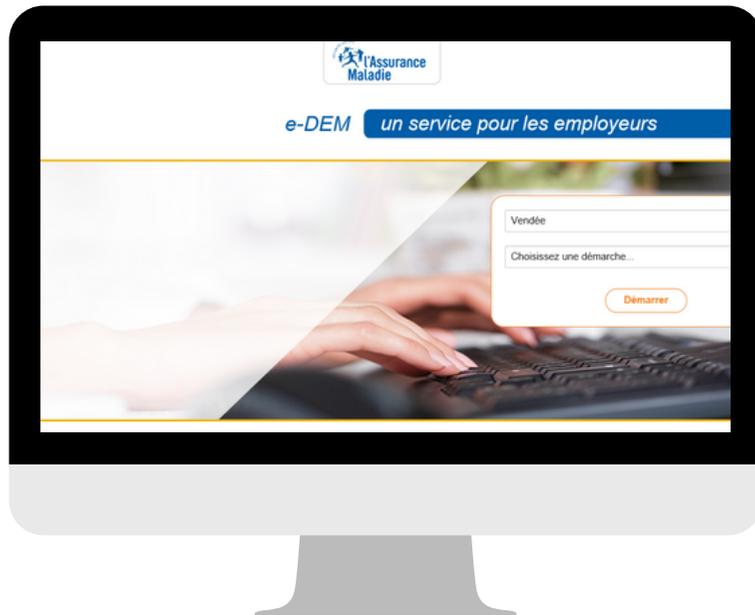


Pour plus d'informations,
visionnez [ce tutoriel](#)



MON PORTAIL EMPLOYEUR

E-DEM



E-dem est la solution pour effectuer en quelques clics :

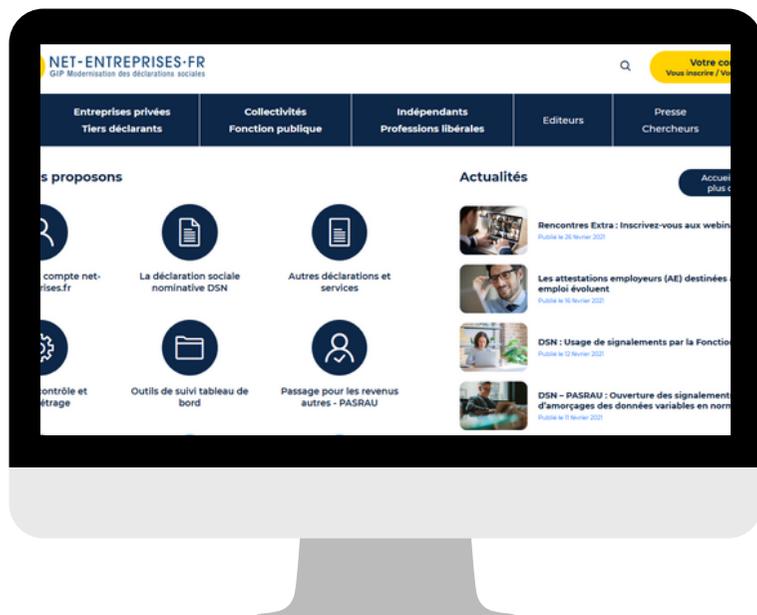
- des réclamations
- des demandes de contrôles sur arrêt de travail
- des demandes d'assistance à la déclaration en ligne
- des dépôts de pièces justificatives suite à une demande de la CPAM

Pas besoin de créer un compte, votre numéro Siret suffit !

Simple et sécurisé, ce portail garantit la traçabilité des demandes réalisées.

NET-ENTREPRISES.FR

Le site net-entreprises.fr vous permet de :



- envoyer une attestation de salaire pour un arrêt de travail ou dans le cadre d'une reprise d'activité à temps partiel : **attestation de salaire pour le versement des IJ**
- consulter vos paiements si vous pratiquez la subrogation : **attestation de salaire - bordereau de paiement des indemnités journalières**
- déclarer un accident de travail ou de trajet : **DAT**
- signaler le détachement d'un salarié à l'étranger : **DAE**
- signaler à l'Assurance Maladie le rattachement d'un agent au régime spécial des fonctionnaires : **SCR**

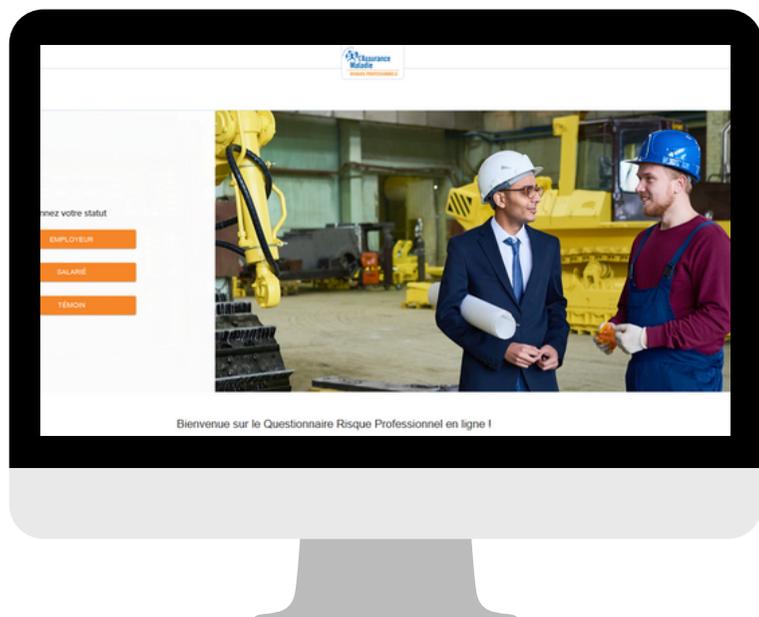
Retrouvez les formations en ligne et tuto sur :
<https://formation-net-entreprises.fr/>

QUESTIONNAIRE RISQUES PROFESSIONNELS EN LIGNE

Complétez facilement et rapidement le Questionnaire Risques Professionnels et accédez aux pièces constitutives de vos dossiers AT/MP en cours.

Dès le début de la procédure, vous recevrez vos identifiants pour accéder au service en ligne afin de :

- répondre au questionnaire envoyé par la CPAM
- consulter et télécharger le dossier
- joindre tous les documents utiles à l'instruction du dossier
- faire vos observations

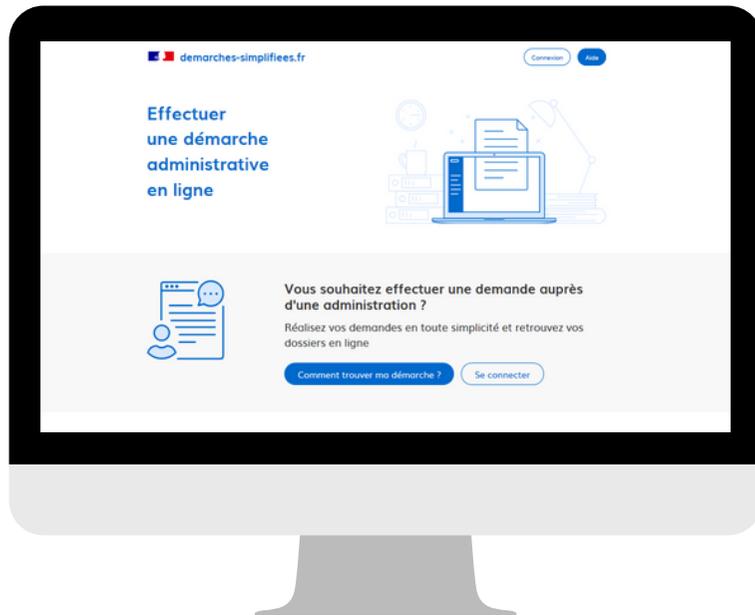


Un accompagnement pas à pas grâce
aux tutoriels



MON PORTAIL EMPLOYEUR

MES DÉMARCHES SIMPLIFIÉES



Si le dossier AT/MP donne lieu à l'attribution d'une rente, la CPAM vous demandera de compléter l'attestation de salaire rente pour en permettre le calcul.

Démarches simplifiées.fr vous permettra de le faire en ligne

- Création de l'attestation de salaire en ligne
- Gestion des demandes sur la plateforme
- Messagerie intégrée dans chaque dossier pour permettre une gestion complète du dossier